



Accord signature de mon concubin renie cet accord a la séparation

Par **ISABELLER**, le **03/04/2008** à **15:49**

il y a quelques mois mon concubin (10 ans de vie maritale avec lui) à la suite d'un écart avec une autre femme m'a proposé en prévision de notre séparation de garder la voiture et de prendre la moitié de l'assurance vie qu'il avait souscrite pour moi et si je décédais pour les enfants (nous n'en avons qu'un en commun, il est divorcé et a eu 3 filles auparavant). j'ai donc sorti une somme de l'assurance vie que j'ai replacé à mon tour pour notre fils, et notre déménagement comme cela était prévu, il me dit maintenant qu'il est plus d'accord et kil fo que je lui rende, il dit qu'il va porter plainte
le souci est que pour tous les documents depuis 10 ans je fais sa signature car c'est lui qui m'a dit de faire ainsi et je m'inquiète qu'il puisse se retourner contre moi alors que cela fait depuis le début que ca fonctionne ainsi et kil était d'accord, tous ce que j'avais au nivo mobilier a été cédé car en double lors de notre installation ensemble, et tout a été acheté en son nom, ce ki fait que je pars avec rien avec notre fils.
Je dois très prochainement me séparer de lui, votre conseil sera le bienvenu car j'ai un enfant qui a 9 ans et je ne veux pas avoir de souci grave.